

Département fédéral des affaires étrangères

242.21-5 - CIEC 1 / 12

Notification aux Etats parties à la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (Convention CIEC n° 16)

Adhésion de la République d'Estonie

Le 24 novembre 2011, la République d'Estonie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument d'acceptation de la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (convention CIEC n° 16), signée à Vienne le 8 septembre 1976.

Conformément à son article 17, la Convention est entrée en vigueur pour la République d'Estonie le trentième jour suivant la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 24 décembre 2011.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de la CIEC.

Berne, le 2 février 2012

